



# La mémoire de l'esclavage et de ses abolitions

publié le 06/05/2009 - mis à jour le 07/06/2011

## Descriptif :

Actions éducatives et commémoration le 10 mai 2009

## Sommaire :

- 10 mai, journée de commémoration nationale des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions
- Enseignements et actions éducatives



L'acquisition des savoirs indispensables à une pleine compréhension de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions s'inscrit dans la mission d'éducation, comme l'ont souligné les rapports successifs du [Comité pour la mémoire de l'esclavage](#). Cette mémoire participe en effet à la formation d'esprits éclairés et de citoyens responsables en favorisant la construction d'une pensée tolérante et ouverte à autrui. Elle participe à l'éducation aux droits l'homme et à la prévention des crimes contre l'humanité.

## ● 10 mai, journée de commémoration nationale des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions

Instaurée en 2006, cette journée est la date anniversaire de l'adoption à l'unanimité par le Sénat de la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 reconnaissant la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité.

La communauté éducative dans son ensemble est invitée à s'associer aux nombreuses manifestations publiques qui sont organisées sur le territoire national à cette occasion. Les équipes éducatives sont appelés à organiser autour de la date du 10 mai des moments particuliers de réflexion et d'échange. Elles pourront notamment s'appuyer sur des visites de lieux de mémoire, des projections de films ou la lecture d'extraits d'œuvres littéraires (voir textes proposés en annexe de la note de service n° 2007-166 du 31 octobre 2007, B.O. n° 40 du 8 novembre 2007).

Cette journée est également l'occasion d'élargir la réflexion à des problématiques actuelles comme la traite des êtres humains, travail des enfants, travail forcé, etc.

Par ailleurs, d'autres journées nationales et internationales, rappelées dans la circulaire du Premier ministre du 29 avril 2008 (J.O.R.F. n° 0103 du 2 mai 2008), peuvent favoriser une réflexion approfondie des écoliers, des collégiens et des lycéens sur la question de l'esclavage.

## ● Enseignements et actions éducatives

De l'école primaire jusqu'au lycée, les programmes d'enseignement se prêtent à une présentation diversifiée de ce sujet.

Dans le premier degré, les programmes de l'école primaire prévoient l'étude de la traite des Noirs et de l'esclavage. L'abolition de 1848 est inscrite parmi les repères indispensables qui forment la base d'une culture commune. Les enseignants pourront prendre appui sur des ouvrages destinés à la jeunesse, notamment sur les œuvres littéraires proposées à l'étude en prolongement des programmes comme « Deux graines de cacao » d'Évelyne Brisou-Pellen ou « Le Trèfle d'or » de Jean-François Chabas.

Dans le second degré, les programmes d'histoire-géographie offrent aux professeurs la possibilité de donner aux élèves de solides connaissances sur la traite négrière, l'esclavage et les révoltes qui ont précédé son abolition définitive. Par ailleurs, les enseignements d'éducation civique, de lettres, de philosophie, de langues étrangères,

d'histoire des arts ou bien encore d'éducation musicale et d'arts plastiques permettent des éclairages nombreux et variés de cette question.

Les approches transversales, au croisement des dimensions historiques, linguistiques, littéraires et artistiques, peuvent être développées. Le thème de l'esclavage peut être abordé, par exemple, dans le cadre d'une réflexion pluridisciplinaire sur les droits de l'homme ; ou encore celui de l'apport créatif des cultures métisses par le biais d'un projet d'éducation artistique et culturelle.

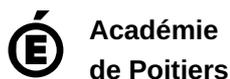
Les enseignants peuvent s'appuyer sur les ressources pédagogiques mises en ligne sur le sujet :

- par le [Centre national de documentation pédagogique](#) : 
- par le [CIDEM](#)  :

Les académies sont invitées à valoriser les initiatives locales. Elles veilleront notamment à signaler les meilleures réalisations au titre de la mémoire de la traite négrière et de l'esclavage dans le cadre du Prix des droits de l'homme-René Cassin, qui récompense les projets pédagogiques d'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté.

Pour le ministre de l'Éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire  
Jean-Louis Nembrini

*Bulletin officiel : note de service n° 2009-023 du 9-2-2009 MEN - DGESCO B2-3*



*Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.  
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.*